

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 9 juillet 2026 à 19 h 15

Convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 19 heures quinze,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBault, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI

Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG,

Absentes excusées : Mélanie REBBATI qui a donné pouvoir à Pauline NAVET, Agnès JUIF qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie CHOLLET qui a donné pouvoir à Clarisse DULUC, Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Jean-Marc LEMMET

Madame Clarisse DULUC, Maire, ouvre la séance à 19h15 et procède à l'appel des conseillers.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Marc LEMMET.

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 et le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

2° DEL-2026-44 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AMBROISIE

A la demande du Pays Berry St Amandois et de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), un correspondant ambroisie doit être désigné par le conseil municipal.

Madame Clarisse DULUC demande quels sont les candidats.

Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement, présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **à l'unanimité DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation

- **à l'unanimité, DESIGNE** Monsieur Michel JACQUIN, comme correspondant ambroisie

3° DEL-2026-45 : ADHESION A FREDON ET PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Didier LERIQUE, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente les modalités d'adhésion à FREDON Centre Val de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et les possibilités de piégeage des frelons asiatiques.

FREDON Centre Val de Loire (Organisme à vocation sanitaire) veille sur le monde végétal et œuvre pour la biodiversité (Virus, bactéries, insectes, espèces invasives impactant les végétaux, l'environnement et la santé humaine) et offre la possibilité de s'abonner à un plan d'actions visant à réguler les populations de Rongeurs Aquatiques Exotiques Envahissants (RAEE) (rats musqués, ragondins),
L'adhésion à est de 0€121 par habitant.

Un tarif dégressif (suivant le nombre d'équipements commandés) est proposé aux communes souhaitant acquérir des pièges pour les frelons asiatiques. Les modèles et le fonctionnement des pièges sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'adhésion à FREDON Centre Val de Loire et l'achat de 5 pièges pour frelons asiatiques.

4° DEL-2026-46 : AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le règlement intérieur des services périscolaires (validé en mai 2026, délib 2026-35) doit être modifié afin de répondre au nouveau module mis en place par le développeur informatique Berger Levrault, permettant le paiement à la réservation.

L'article 3 du règlement « Tarifs et Paiement » doit être intégralement modifié, par l'avenant présenté (annexe ci-jointe)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **VALIDE** l'avenant au règlement intérieur des services périscolaires présenté.

Il entrera en vigueur dès le 10 juillet 2026 et sera diffusé sur le Portail Familles.

5° DEL-2026-47 : PROCEDURE D'AFFOUAGES

Monsieur Didier LERIQUE, adjoint au maire en charge des travaux, a rencontré Monsieur Pascal LORY, de l'ONF, au sujet de la procédure d'affouages 2026/2027.

Suite à la coupe de bois d'œuvre réalisée dans la parcelle 2 de la forêt communale d'Orval, le conseil municipal demande la délivrance des houppiers provenant de cette coupe, ainsi que des arbres de qualité chauffage pour exploitation par l'affouage.

3 garants responsables du bon déroulement des opérations doivent être nommés (élus ou agents communaux ou habitants...). Il est proposé de désigner : Monsieur Didier LERIQUE (adjoint au maire) Monsieur Damien LE MOIGN (responsable des services techniques) et Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement

Le prix suggéré par l'ONF est de 7€ le stère.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal **DECIDE** :

-de désigner comme garants pour la procédure d'affouages Monsieur Didier LERIQUE (adjoint au maire) Monsieur Damien LE MOIGN (responsable des services techniques) et Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement

-de fixer le prix du stère à 7€

Questions et informations diverses

Madame le Maire indique que la kermesse de l'école qui a eu lieu le vendredi 3 juillet (elle avait été reportée en raison de la canicule) a été une belle réussite ; le site du mini-golf et de Orval Plage était très adapté pour accueillir les parents et les enfants qui ont présenté un beau spectacle.

Elle rappelle les dates suivantes :

-jeudi 16 juillet : après-midi et soirée jeux à la médiathèque-ludothèque

-samedi 25 juillet : marché semi-nocturne et guinguette au parc de la loge des Vignes

Un des élus interrogent le Maire sur les circonstances et les éléments, concernant les départs de feu qui ont eu lieu récemment avenue de Sully. La gendarmerie est actuellement en pleine investigations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Marc LEMMET

Clarisse DULUC